

# La masse des électeurs qui réfléchissent ont déjà pris position

**La situation n'est plus ce qu'elle était à la session d'urgence de 1939 — La participation une fois décidée, quelle autre question se pose?**

**L'élection n'a qu'un motif: fixer l'étendue de cette participation; et choisir ceux qui verront à la diriger**

(par Léonold RICHER)

Ottawa, 6-II-40 — La campagne électorale sera longue puisque, commençant cette semaine par les discours des chefs libéral et conservateur, elle ne se terminera que dans la dernière semaine du mois de mars. On se demande quels avantages il peut y avoir à tenir les électeurs en haleine si longtemps. Il est vrai que cela permettra aux chefs des partis oppositionnistes de parcourir le pays, du Pacifique à l'Atlantique. Ces randonnées à travers les neuf provinces augmenteront-elles les chances d'élection des partis? M. Manion semble d'avis qu'une longue campagne servira ses fins. C'est à voir.

## Les gens réfléchis

On remarque que les personnes qui se donnent la peine de réfléchir à la situation politique savent déjà en faveur de quel parti elles accorderont leur voix. Sans doute suivront-elles avec intérêt les déclarations des chefs, les engagements électoraux qu'ils prendront, les événements extérieurs et intérieurs qui pourront étayer leur jugement. Mais, dans l'ensemble, leur décision est à peu près prise. Ces personnes ont étudié les hommes, prévu les chances des partis, analysé les actes du gouvernement, pesé les risques à prendre. Nous ne nions pas qu'il existe dans cha-

que comté un vote flottant, indécis, susceptible d'être entraîné d'un côté ou de l'autre. C'est pour lui que se dépenseront l'éloquence des chefs et le talent des organisateurs.

Mais, si l'on fait une petite enquête parmi les gens qui lisent ce que les journaux publient de sérieux, on admettra qu'un grand nombre d'électeurs ont déjà presque arrêté leur choix, sinon tout à fait. Ils voteront en faveur de celui-ci ou de celui-là, selon que le candidat soutiendra une politique de participation outrancière ou modérée à la guerre européenne. Que l'on interroge les gens et l'on verra que la plupart d'entre eux ont leurs idées déjà faites là-dessus. C'est d'ailleurs un phénomène que l'on peut remarquer quelques jours après l'annonce de n'importe quelle élection fédérale, provinciale ou municipale. Dès que les premiers moments de surprise et d'indécision sont passés, les électeurs prennent position. Ils n'attendent pas la propagande électorale.

## L'unique question d'importance

Cette fois, il est plus facile que jamais de faire un choix, puisqu'il n'y a, de l'avis des partisans comme des adversaires du gouvernement, qu'une seule question à trancher: la mesure ou l'étendue de notre participation à la guerre d'Europe.

(Suite à la dernière page)

# L'élection du 26 mars

(Suite de la 1ère page)

Les partis voudront embrouiller la situation. Ainsi le parti libéral s'efforcera peut-être d'obtenir un mandat secondaire pour procéder en matière de législation sociale. De son côté, le parti conservateur fera intervenir des considérations étrangères à la question principale. Mais, au fond, ni les ministériels ni les oppositionnistes ne pourront modifier le fait que l'électeur est appelé à se prononcer sur la mesure de notre participation au conflit d'Europe.

On s'accorde généralement à admettre le fait accompli: nous sommes en guerre, le Canada ayant déclaré la guerre à l'Allemagne le 10 septembre 1939. On peut penser ce qu'on veut d'une politique extérieure qui a conduit à la déclaration de guerre et des hommes politiques qui ont préparé cet événement de longue main sous le couvert de déclarations nous entretenant dans l'illusion que le Canada ne devait plus participer à une aventure militaire. Cela ne changera rien toutefois à la situation présente: nous sommes en guerre depuis près de cinq mois. Nous sommes en face d'une réalité, d'un fait accompli.

Sur ce fait aucun doute n'est maintenant possible. Ce n'est pas comme pendant la session spéciale de guerre de septembre 1939, où il y avait aussi un fait accompli. Mais alors on pouvait tout de même les distinguer du droit constitutionnel du parlement canadien de ne pas donner suite aux engagements et aux préparatifs du gouvernement King-Lapointe. En septembre 1939 le fait accompli consistait dans les mesures d'urgence prises par le gouvernement, mesures qui plaçaient le pays sur un pied de guerre, et dans les déclarations du premier ministre qui promettait de convoquer le Parlement afin d'obtenir l'autorisation officielle, peut-on dire, de collaborer avec la Grande-Bretagne.

## Les actes déjà pris en 1939

Voici ce que nous voulons dire. Avant même que le parlement fût réuni en session d'urgence, le gouvernement canadien avait pris certaines mesures qui devaient, par la suite, placer le parlement devant un fait accompli. Et voici sur quelles déclarations officielles nous appuyons notre prétention. Dans l'après-midi du dimanche, 3 septembre 1939, M. Mackenzie King prononça un discours radiophonique en sa qualité de premier ministre du Canada, où nous relevons ce passage: "Ce matin, le Roi, parlant à ses sujets en Grande-Bretagne et par delà les mers, fit appel à tous pour qu'ils adoptent la cause de la liberté que la Grande-Bretagne a faite sienne encore une fois. Le Canada a déjà répondu à cet appel. Vendredi dernier, le gouvernement, au nom du peuple canadien, annonçait que dans le cas où le Royaume-Uni serait engagé dans une guerre dans ses efforts pour résister à l'agression, il demanderait au Parlement, dès que ce dernier serait réuni, son autorisation pour la coopération efficace du Canada aux côtés de la Grande-Bretagne."

Le Canada était donc engagé en quelque façon avant la convocation des Chambres. Il avait déjà répondu à l'appel du Roi, du 3 septembre 1939. C'était un fait accompli. Il ne restait en somme au parlement qu'à décider de l'étendue de notre participation ainsi que l'indiquait cet autre passage du même discours du premier ministre: "De quelle façon et jusqu'à quel point le Canada peut le plus efficacement coopérer à la cause commune, le Parlement lui-même en décidera, comme je l'ai déjà dit. Je ne peux ajouter que ceci en ce moment: le Canada, nation libre dans le Commonwealth britannique, apporte sa coopération de plein gré. Notre effort sera volontaire." Le gouvernement avait pris des mesures d'urgence d'ordre militaire. Si l'on consulte les Débats de la session spéciale de guerre, on lira aux pages 2 et 3 une longue nomenclature des arrêtés ministériels passés en vertu de la Loi des mesures de guerre, plaçant le pays sur pied de guerre.

## Participation décidée

Fait accompli assurément. M. Mackenzie King parlait du caractère "libre et volontaire" de notre coopération, alors que M. Ernest Lapointe devait faire la thèse contraire, puisque le ministre de la Justice s'est évertué à démontrer que notre pays ne pouvait rester neutre ni en droit ni en fait. On pouvait certes différer d'opinion avec le ministre de la Justice sur ce point. Toutefois, plusieurs membres de la Chambre des communes ont cru que le Canada était en guerre du moment que l'Angleterre était en guerre. M. R. J. Manion disait pour sa part (Hansard, session spéciale de septembre 1939, page 19): "En tant que partie de l'Empire britannique, nous sommes aujourd'hui en guerre. Cela ne saurait être mis en doute. On peut discuter certains aspects techniques et juridiques, mais à mon sens telle est bien notre position." Encore une fois, fait accompli.

Songeant aux mesures d'urgence qu'avait prises le gouvernement, M. Georges Héon, député d'Argenteuil, disait (Hansard, p. 83): "Bien que des problèmes urgents et importants restent encore sans solution dans notre pays, une décision a été prise pour nous et, par suite de cette décision, tous les loyaux Canadiens doivent obéir, peu importe qu'elle soit ou ne soit pas conforme à leurs propres opinions. Par suite de cet engagement, nous nous trouvons aux côtés de l'Angleterre, de la Pologne et de la France dans la lutte qu'elles livrent à Herr Hitler et à ses aventuriers qui cherchent à dominer le monde par la force brutale." M. Héon ajoutait: "J'appuie sans réserve la déclaration qui veut que nous soyons en guerre, pas autant parce que nous faisons partie du Commonwealth des nations britanniques libres, mais parce que le gouvernement a déjà annoncé au monde que le Canada se rangeait aux côtés de la Grande-Bretagne. A mon humble avis, c'est là un enga-

gement formel auquel nous ne saurions nous soustraire. Le gouvernement a parlé au nom de la nation et nous sommes engagés sur notre honneur, de façon définie et irrévocable, par la déclaration et les actes de notre gouvernement."

## La question ne se pose plus

Ce n'est pas le temps de comparer ces idées aux déclarations anciennes et répétées du premier ministre à l'effet que le parlement canadien seul devait décider de la paix ou de la guerre. Il suffit de rappeler que, même pendant la session d'urgence de septembre dernier, le fait accompli de notre participation s'imposait à quelques esprits, soit à cause de notre status constitutionnel, soit à cause des engagements du gouvernement.

Aujourd'hui, cette question est réglée. Le Canada a déclaré la guerre à l'Allemagne en septembre dernier. A l'élection du 26 mars, il ne reste à décider que de l'étendue de notre participation. M. Herridge, dont nous avons commenté la déclaration la semaine dernière, l'a dit en toutes lettres. L'électeur n'a plus qu'à choisir entre une politique de participation relativement modérée (affaire d'approximation) et une politique d'intervention jusqu'à la banqueroute et l'épuisement total. Telle nous apparaît la décision à prendre. Et il nous semble que la majorité des électeurs l'ont déjà prise.

Rien ne changera plus leur idée, sauf peut-être des événements encore imprévisibles autant qu'improbables.

Léopold RICHER